

Henri de Talleyrand, comte de Chalais (1600 - 1626)

Par Pierre Chotard

Cette présentation d'Henri de Talleyrand, comte de Chalais est une libre adaptation d'un extrait d'un mémoire de maîtrise d'histoire, soutenu à l'université de Nantes en 1999, sous la direction de Monsieur le professeur Saupin, spécialiste d'histoire moderne, et dont la version complète est consultable sur ce site à *Henri de Talleyrand, Comte de Chalais, 1626* ou à cette adresse : <http://www.lettres.univ-nantes.fr/editions/>

Outre la légende noire attachée à l'histoire de ce personnage, je vais chercher ici à donner une base de renseignements sur cette branche des Talleyrand, pour permettre au lecteur de se fixer les idées sur la funeste trajectoire de ce lointain parent de Charles-Maurice de Talleyrand Périgord dont le grand-père était l'arrière-petit-neveu du comte de Chalais.



Né avec son siècle, le comte de Chalais est le cadet de trois enfants. Son père, Daniel de Talleyrand, est issu de la grande famille des Périgord qui portent depuis trois générations le titre de prince de Chalais. Il réunit sous son nom les autres titres de comte de Grignols et marquis d'Excideuil ; il fut nommé conseiller d'Etat en 1613 et avait été capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes. Sa mère, Jeanne-Françoise de Lasseran-Massencôme, est la fille issue d'un second lit de Blaise de Montluc, Maréchal de France et d'Isabeau de Beauville. Le mariage de Daniel de Talleyrand, et de Jeanne-Françoise en 1587 assure à leur progéniture une ascendance des plus illustres. Leur second fils, Henri, le futur comte de Chalais, né fin 1599, a été le plus privilégié par l'attention maternelle.

Sa mère, en août 1626, lorsqu'elle écrira au roi pour sauver son fils, prendra soin de rappeler la place qu'il avait occupé auprès du lui : " Je vous l'ay donné à huit ans ". C'est donc dans l'entourage du jeune monarque qu'il va passer ses jeunes années, n'étant son aîné que de deux ans. Sa mère sacrifie alors une part importante du patrimoine familial pour lui acheter la charge de maître de la garde-robe du roi :

"Mme de Chalais sa mère, laquelle étant venu à Nantes sur les nouvelles de sa prison, vist ce fils qui luy étoit si cher, et pour l'avancement duquel elle n'avoit rien épargné (car luy achetant la charge de maître de la garde Robbe, elle avait engagé la meilleure partie de son bien et ne luy en restoit quasy pas pour vivre".

Il s'affirme donc comme un familier de Louis XIII, en évoluant dans le premier cercle de l'intimité royale, celui des favoris et des princes du sang.

Son ascendance par alliance, le président Jeannin et les Castille

Le mariage d'Henri eut lieu en 1623. Il avait épousé une jeune veuve, Charlotte de Castille, qui avait perdu un an auparavant son précédent mari, le comte de Charny, qu'elle avait épousé en 1621. Celle-ci était la fille cadette de Pierre de Castille et de Charlotte Jeannin. Les Castille étaient très riches car ils avaient été d'importants marchands de soie, rue St Denis à Paris. Charlotte Jeannin était la fille aînée de Pierre Jeannin, premier président à mortier du parlement de Dijon et surtout conseiller et ambassadeur spécial d'Henri IV. Les Jeannin disposaient aussi d'un patrimoine important, de par leurs antécédents marchands : le père de Pierre Jeannin était tanneur dans la ville d'Autun. Le mariage de Chalais était des plus fructueux, cette riche veuve présentant de plus l'avantage d'appartenir à la noblesse de robe la plus renommée. Toutefois, la rumeur publique par la voix de Tallemant des Réaux a prêté à sa femme des mœurs assez légères. Jean-Marie Constant rapporte les paroles de la fameuse chansonnette qui mettait en cause l'honneur de Chalais, tout jeune marié :

Pontgibault se vante

D'avoir vu la fente

De la comtesse d'Alais

Qui aime fort les balets

Et dit qu'elle est plus charmante

Que celle de la Chalais

Chalais, piqué au vif, entreprit de tuer le présomptueux. Tallemant des Réaux donne de ce duel un aperçu expurgé : "Pongibault revenait de la campagne en grosses bottes, Chalais lui fit mettre l'épée à la main sur le Pont-Neuf et le tua".

La cour était partagée : c'était un événement politique, qui devait durer tout l'hiver. Gaston et ses amis, le maréchal d'Ornano, le comte de Soissons, le Grand Prieur, louaient Chalais, leur champion, et sollicitaient ardemment sa grâce ; au contraire ceux de la maison de Guise demandaient la punition du meurtrier. Le Grand Prieur prenait même avec tant de vivacité la défense de Chalais, qu'il était sur le point de se battre avec le duc d'Elbeuf, son beau-frère : enfin, le parti de Gaston l'emportait, et Chalais se trouvait désormais attaché par la reconnaissance à la cabale de l'aversion au mariage qui se formait alors. Le frère du roi refusait le mariage qu'on lui imposait avec une princesse, ce qui l'aurait empêché de rester l'électron libre qu'il était.

A ce moment de son existence, certains auteurs ont cherché à démontrer que Chalais fut frappé d'une sorte d'illusion romanesque, par une vie rendue baroque en diable par les événements et par ses propres actes. Nous allons maintenant nous attacher à démontrer en quoi il répondait surtout aux canons de l'existence noble.

Outre le duel retentissant avec Pontgibault, Chalais s'était distingué par des exploits militaires, que sa mère rappellera en de funestes circonstances : " [...] ou du coup qu'il reçut à faint Jean, ou en quelque autre endroit des périls où il s'est trouvé pour votre service, tant à Montauban, Montpellier que d'autres lieux [...] " La comtesse de Chalais fait ici référence au siège de St Jean d'Angély, ville prise le 25 juin 1621 aux protestants. Henri de Talleyrand, visiblement touché pendant le siège, sert dès 21 ans dans l'armée royale. Montauban est un échec pour les armées royales, le connétable de Luynes ayant été contraint de se retirer le 10 novembre, après trois mois de siège. Quant à Montpellier, cette place s'est rendue après un siège meurtrier en août 1622. Toute cette campagne dans le Languedoc se solde par un constat d'échec de l'armée royale que ne parviendra pas à équilibrer la seule brillante victoire de St Hilaire de Riez.

Ces combats sont tous entrepris pour limiter les poussées calvinistes qui se traduisaient ponctuellement par des expulsions de catholiques dans des villes du sud-ouest comme Montauban en Languedoc, et des tentatives pour s'introduire dans des places fortifiées, comme Navarreins. Ce fut le point de départ de l'orientation anti-protestante de la politique gouvernementale des années 1620-21, qui se solda finalement par la paix de Montpellier, simple reconduction de l'Edit de Nantes. Les faits d'armes du jeune comte lui font ambitionner la charge de maître de camp de la cavalerie légère, ce qui l'aurait motivé dans son engagement auprès de Richelieu.

Il est dépeint par ses contemporains dans les derniers mois de sa vie comme un irrésolu et un ambitieux. Sa duplicité dans ses rapports avec Richelieu et ceux de l'aversion est connue de tous et lui seul semble ne pas s'en apercevoir :

"Je vais vous dire une chose qui n'est pas plaisante, qui est que le pauvre Chalais voulait trouver son compte de toute les côtés. Il voyait Mgr le cardinal qui lui proposait des honneurs et des charges, en cas qu'il voulut servir le roi auprès de Monsieur, même qu'il pouvait avoir la charge de Maître de camp de la cavalerie légère et mettre la sienne à couvert. Le pauvre homme luy promettait merveilles, puis venait nous dire le contraire".

Sa situation personnelle au sein de l'Aversion se trouvait compliquée par les relations qu'il entretenait avec un de ses principaux représentants, la duchesse de Chevreuse.

"Il étoit jeune, bien fait, fort adroit à toutes sortes d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie : ce qui le rendoit bien venu parmy toutes les femmes, qui le perdirent enfin".

Marie de Rohan fut successivement la femme du connétable de Luynes, puis du duc de Chevreuse, à partir de 1623, quelques mois seulement après la mort de son premier mari. Les mémoires du temps en ont fait une intrigante de premier ordre. Surintendante de la maison de la reine, elle conservait une forte influence sur les anciens fidèles du fauconnier de Louis XIII, ceux-là mêmes qui furent arrêtés avec le maréchal d'Ornano. Elle est à l'origine de l'engagement d'Henri de Chalais dans la tentative d'assassinat contre le cardinal de Richelieu. Madame de Motteville rapporte dans ses mémoires l'amour que vouait Chalais à la duchesse de Chevreuse. De sa prison, il lui écrira des lettres peu équivoques qui furent jointes aux pièces de son procès. Bois d'Annemets dit de lui qu'il était "lié par amour" à celle-ci : c'est par et pour elle que le jeune Chalais s'engagea à prêter son épée à ceux de l'aversion. Ce fut aussi de son fait que son attitude vis-à-vis des conjurés resta pour le moins suspecte. La chronique contemporaine faisait de Chalais l'homme objet de deux manipulateurs en puissance, Chevreuse et Richelieu.

Le projet d'assassinat contre Richelieu : Chalais, l'homme idoine

Cet épisode capital n'a jamais eu lieu. C'est pourtant une tentative d'assassinat en bonne et due forme. Pourtant, son importance est considérable car son objet est intimement lié aux implications judiciaires qui pèseront sur son exécuteur principal, le comte de Chalais.

Monsieur devait s'inviter dans une résidence du cardinal de Richelieu à Fleury-en-Bière, près de Fontainebleau, avec quelques uns de ses officiers, sous prétexte de dîner. Une querelle éclaterait alors, au milieu de laquelle le cardinal serait tué, accidentellement. Le coup fatal devait être donné par Chalais, dissimulé par le tumulte. Il ne doit pas être considéré comme l'âme de la révolte, mais comme un bras armé, un spadassin dont on avait veillé à s'attacher les services, pour sa dextérité au corps à corps. Si Richelieu échappa au sort qui lui était réservé, il le dut à celui-là même qui devait l'occire. Chalais s'était en effet imprudemment confié à son parent, le commandeur de Valençay, qui, effrayé ou introduit, l'obligea à tout avouer au cardinal. Une autre acception tient compte des vues d'Henri de Talleyrand sur la charge de commandement d'une compagnie de la cavalerie légère. Il s'engagea alors au service du cardinal et promit son concours pour surveiller ceux du parti de l'aversion au mariage, et ainsi dissuader Gaston de sortir du royaume. Il apparaît alors comme un espion du cardinal, un agent-double. Cette rencontre a lieu dans la demeure du beau-père de Chalais, le gendre du président Jeannin, à Chaillot :

" [...] que ledit Cardinal alla logez exprez quelque temps à la belle maison de Chaillot, appartenant au beau-père de Chalais où par de belles promesses il tira de Chalais quelque lumière des desseins de ceux qui divertissoient ledit mariage [...]".

A ce propos encore, la duplicité d'Henri de Talleyrand est évoquée Mercurio de Vittorio Siri, qui note :

"quoiqu'il fut de cette cabale, il avait toujours entretenu une espèce de liaison avec le cardinal de Richelieu et on l'avait fortement soupçonné d'être celui qui avait révélé l'entreprise de Fleury, il n'y était entré qu'à regrets, par complaisance pour sa maîtresse, la belle duchesse de Chevreuse et encore pour ne pas se séparer de ses meilleurs amis, qui en étaient tous[...], il résolut donc de s'en retirer : il pria pour cet effet le commandeur de

Valençé, son ami particulier, d'assurer le cardinal qu'il voulait se détacher absolument des intérêts de Monsieur pour embrasser sincèrement les siens".

Un personnage va alors prendre une dimension considérable dans les rancœurs qui commencent à s'accumuler sur Chalais : il s'agit pourtant de son ami fidèle, Roger de Grammont, sieur de Louvigny, fils puîné du comte de Grammont, gouverneur de Bayonne. Tous ses contemporains s'entendent pour condamner sa conduite lors d'un duel. Face au futur maréchal d'Hocquincourt, Louvigny lui avait proposé de retirer ses éperons, et, tandis que son adversaire était baissé, il le blessa cruellement. Pourtant "Chalais vivait avec lui comme un frère et lui avait rendu tous les services imaginables".

Le Mercure François révélera ce qui doit être interprété comme une rupture d'amitié : à l'occasion d'une querelle, un duel aurait eu lieu entre Louvigny et Candale, le fils aîné du duc d'Epéron, à Saumur, le 29 juin, alors que la cour se dirige vers Nantes.

Bouteville, le célèbre duelliste du temps, toujours avide de quelque querelle, se serait proposé pour servir de second à Candale. Chalais est alors sollicité par son ami Louvigny, mais ne veut pas se battre, étant lui-même redevable d'un service à Bouteville. Louvigny lui assène alors : " Je vois bien ce que c'est, vous voulez rompre d'amitié avec moi : patience ; je changerais d'amy et de party ". Cette expression est symptomatique des rapports entre particuliers nobles, qui peuvent évoluer en fonction des affiliations à des " partis ", et qui elles-mêmes, peuvent être conditionnées par les fortes personnalités de ces particuliers. Le spécialiste de la lignée des Grammont, l'anglais W.H. Lewis estime quant à lui que cette querelle naissante a pour véritable objet la jalousie de Louvigny à propos de la duchesse de Chevreuse, qui semblait alors accorder sa préférence à Chalais.

C'est alors que se dessine le voyage de la cour vers Nantes. Le voyage vers l'ancienne cité des ducs répond à une double nécessité : les Vendôme inquiétés pour leur rôle dans le complot de l'aversion sont arrêtés à Blois. Les Etats de Bretagne doivent faire face à la vacance du poste de gouverneur. Une nomination doit donc intervenir rapidement. De plus, le projet politique du mariage de Gaston est encore en gestation. Il s'agit notamment de s'assurer de sa personne afin qu'il ne puisse échapper à la surveillance royale : ses déplacements sont facilement surveillés, tout comme ceux de Chalais dans un déplacement de la cour vers l'estuaire de la Loire. Personne ne connaît alors réellement les desseins de Louis XIII.

Après s'être " offert " une première fois à Richelieu, Henri de Talleyrand est resté au contact de " ceux de l'aversion ". D'une part le cardinal a appris de la bouche du commandeur de Valençay le stupéfiant retour de Chalais sur sa parole donnée. D'autre part il le fait surveiller à Blois lorsqu'il se livre la nuit à des discussions d'antichambre à propos d'un départ secret de Monsieur vers Metz. On apprend plus tard que Chalais avait écrit, lors de l'arrestation des Vendôme, au comte de Soissons, par le biais d'un de ses serviteurs, nommé La Louvière. C'est par ce même La Louvière qu'il tente de gagner le concours du marquis de La Valette, gouverneur de Metz, en cas de départ de Monsieur pour la Lorraine. Mais dans leurs démarches maladroites, les conjurés apprennent que le duc d'Epéron, le père de La Valette, est le seul habilité à donner une réponse concernant Metz. Un second messenger est donc dépêché en la personne d'un abbé, d'Obazine.

Ces manigances dûment enregistrées en haut lieu, ne laissent plus de place aux hypothèses d'espionnage évoquées à propos de Chalais : il incitait personnellement Gaston d'Anjou à sortir de la cour. Il n'a pas été, ou pas très longtemps, un agent du cardinal de Richelieu. C'est pourtant cette ambiguïté qu'il tentera de faire admettre aux juges pendant l'instruction de son procès. Aux antipodes de la fidélité aux engagements contractés, Chalais a dû exaspérer Richelieu qui note, " [...] ce pauvre gentilhomme persistait dans son obstination, et devait continuer ses cabales le reste du voyage ". Pourtant le cardinal estimera par ailleurs " que c'était chose injuste que vouloir donner l'exemple par la punition des petits, qui sont arbres et qui ne portent point d'ombre. [...] Monsieur était de ces coupables au châtement desquels on ne veut pas penser ". Un exemple s'avérait nécessaire, qui ne pouvait pourtant pas concerner les vrais coupables. Lorsque la cour arrive à Nantes, le conseil du roi ne dispose pas de la moindre preuve contre les conjurés, lesquels sont pourtant aux abois n'ayant plus que la fuite pour échappatoire.

L'arrestation du personnage éponyme de cette affaire n'intervient que lorsque la cour se trouve à Nantes. Elle est la résultante d'un ensemble d'accusations proférées par le sieur de Louvigny. Le comte de Grammont était, on l'a dit, l'ami de Chalais : leur rupture d'amitié qui était survenue pendant le voyage a fait de l'ami d'hier un ennemi, lequel ne s'est jamais soucié de sa conduite morale (cf. Tallemant des Réaux, Historiettes). Il colporta

alors, dès l'arrivée de la cour à Nantes, des accusations sur ce qu'il prétendait connaître des relations de Chalais et du parti de l'"Aversion". Par l'entremise des oreilles attentives d'un des nombreux ennemis personnels d'Henri de Talleyrand et le concours du favori Baradas, ces révélations furent transmises au roi.

Le 8 juillet 1626, Louis XIII donne commission au tout nouveau garde des Sceaux, Michel de Marillac, pour qu'il puisse mener une information judiciaire composée de témoignages et d'interrogatoires. Il lui adjoint le conseiller d'Etat Beauclerc. Cette pièce très importante est la première consignée dans le recueil publié à Londres en 1781 par Jean-Benjamin de Laborde et intitulé Pièces du procès de Henry de Talleyrand, comte de Chalais. Il n'y est pas fait mention de Chalais directement, le document donnant néanmoins tout pouvoir au garde des sceaux :

"Ayant eu avis de plusieurs menées et factions très importantes à notre Personne ; dignité de notre Couronne, et repos de cet Etat, tant à nostre cour et suite qu'ailleurs, Nous avons estimé n'en devoir obmettre la recherche et chastiment [...]".

Le texte fait mention de procès qui devront suivre cette information judiciaire, puis énumère les titres des juges susceptibles de figurer " à ces dits procès, conseillers de notre conseil, Maître des requêtes ordinaires de notre Hôtel, ou conseiller en l'une ou l'autre de nos cours souveraines ". Cette idée selon laquelle on ne prépare non pas le procès d'un seul mais bien plutôt celui d'autres plus haut placés est corroborée par le classement qui en est fait au sein même du fonds 783 du Ministère des Affaires Etrangères. Les interrogatoires de Chalais seront répertoriés dans un ensemble : " Information faite par M de Marillac contre Vendôme après les déclarations de Chalais et de Louvigny ".

La " dénonciation " de Chalais par Louvigny constitue le point de départ de l'acte d'accusation de celui-ci. Une ambiguïté pèse néanmoins sur la teneur exacte de cette dénonciation. Selon la plupart des historiens, il convient de faire nettement une distinction entre deux parties du discours de Louvigny. Cette dichotomie est nécessaire pour rendre compte de la teneur des débats, de ses non-dits et de ses rebondissements ultérieurs. Si la première partie des accusations fait surtout état de la frivolité d'esprit et du manque de résolution de Chalais, une seconde partie, très douteuse, qui sera cachée à l'intéressé et longtemps à ses juges, porte sur des faits d'une gravité exceptionnelle : on parle en effet de la mort du roi. Bassompierre résume le procédé d'une formule : " Ce méchant garçon révéla plusieurs choses qu'il savait et d'autres qu'il ne savait pas ". Les plus informés n'ignoraient pas ce qu'avait prétendu Louvigny :

"C'était une si grande méchanceté, que j'ai horreur de les dire : car il accusait Monsieur de vouloir faire tuer le Roy et disait que Chalais devait être l'exécuteur, et que tout ce que nous étions, devons tenir main-forte à cet horrible attentat".

A Nantes, Chalais réside du 3 au 7 juillet dans une des chambres du château sans être inquiété, mais le 8 au matin, il est arrêté par le comte de Tresmes, capitaine des gardes du corps. Puis le sieur de Lamont, exempt des gardes écossais du roi le surveille plusieurs heures durant. Chalais demande alors à être entendu par le marquis d'Effiat et par le commandeur de Valençay. Acceptée par le roi, cette entrevue inaugure l'instruction elle-même qui débute donc le 9 juillet. Henri de Talleyrand est exhorté " à ouvrir son cœur et découvrir franchement à Sa dite Majesté par eux tout ce qu'il fait contre son service ". Chalais promet alors contre sa libération son concours pour obtenir des aveux complets de Monsieur.

Dans la confession de Gaston, Chalais apparaît partout comme un intrigant, qui l'" avait prévenu depuis Blois ", qui avait " prévenu Mr le Comte de ne pas venir à la cour ", qui lui avait glissé en arrivant à Nantes que " des compagnies de cheveu-légers étaient là pour le surveiller ". Chalais lui aurait même dit qu'il souhaitait " vendre sa charge [de maître de la garde-robe du roi] pour être plus proche " de lui. Chalais l'aurait encore convié à " demander le marquis de Cœuvres pour premier gentilhomme de sa chambre parce qu'il est parent de messieurs de Vendôme et grand-prieur ". Cette pièce est sujette à caution car elle est datée du samedi 10 juillet 1626, or le 10 juillet de cette année-là est un vendredi.

L'instruction du procès Chalais

Le procès d'Henri de Talleyrand s'est ouvert le 8 juillet, date de son arrestation dans une des chambres du château sur commission donnée au garde des sceaux Marillac, qui avait pour but d'élaborer une information judiciaire extraordinaire et secrète. Le roi se réserve alors la future nomination des juges pour le procès proprement dit, " pour lesdits Procès étant instruits et en état de juger ". Cette précision est importante car nombre de références à l'affaire parlent d'un " procès " étendu sur deux mois, sans faire la distinction entre la phase d'instruction et la comparution de l'accusé devant ses juges. Pour suivre le cours des interrogatoires, on pourra se reporter à l'annexe n° 5 récapitulant les dépositions qui figure en fin de volume.

Premières déclarations

Le 9 juillet, Louvigny répéta sous serment les accusations qu'il avait portées contre Chalais. N'apparaissent ici que la part non calomnieuse de ce qu'il avait précédemment révélé au roi en petit comité. D'une part, il indiqua qu'Henri de Talleyrand souhaitait se défaire de sa charge de maître de la garde-robe du roi " parce qu'il s'ennuyait depuis peu de temps grandement d'avoir cette charge, et disait avoir grand déplaisir de l'avoir [...]". D'autre part, le jeune comte de Grammont décrit la part prise par son ancien ami pour l'envoi de courriers à La Valette et au comte de Soissons, courriers dont nous avons déjà montré l'importance. Louvigny révéla encore les entrevues nocturnes de Chalais avec l'entourage de Gaston à Blois, dans l'antichambre du roi et en plusieurs autres endroits. Enfin, l'ami éconduit mit en avant les pratiques astrologiques d'Henri de Talleyrand, qui selon lui fréquentait des " devins " et des chiromanciens. Cette déposition est alors le seul élément qui accuse Chalais : c'est dire la pauvreté de l'acte d'accusation à ce stade.

On a vu que Chalais a été visité une première fois dans sa cellule ce même 9 juillet 1626 par le commandeur de Valençay et Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, à sa demande. Le compte-rendu de l'entrevue avec le prisonnier a lieu devant " [...] sa Majesté, en son petit cabinet, proche de la chambre de la Reine sa Mère, au logis dit la Myronière, aux faubourgs de la ville de Nantes ", preuve que le procès est suivi de près par le conseil du roi. Le premier véritable interrogatoire n'a lieu que le 10 juillet et est mené par Marillac en personne. Cette première phase de l'instruction voit un Chalais sûr à la fois de son importance et du caractère monnayable de ses services. Son système de défense nie toute responsabilité personnelle : c'est pour le service du cardinal, pour qui il travaillait, qu'il a feint de faire à nouveau partie de " l'Aversion " pendant le voyage vers Nantes. C'est dans cette logique qu'il supplie Louis XIII de le faire visiter par Richelieu. Le ton des premières lettres qu'il lui adresse coïncide avec cet état d'esprit : il se dit alors " la plus innocente des créatures du Roi ".

Le 14 juillet, devant Richelieu et le duc de Bellegarde qui vient d'arriver à Nantes, Chalais poursuit toujours la même logique : il prétend avoir lui-même empêché la fuite de Gaston d'Anjou pendant le voyage, tout en donnant à son entourage l'impression du contraire. Il a été le premier à découvrir les conseils que le Grand Prieur donnait à Monsieur de se retirer de la cour. Il se présente aussi comme un agent modérateur : à Saumur, il aurait empêché Monsieur de partir vers la Rochelle. Enfin, il l'a dissuadé de quitter Nantes, lui disant qu'il aurait " vingt mille hommes à ses trousses, quelque part qu'il allast ". Le cardinal tarabuste malgré tout le prisonnier de questions embarrassantes :

"Ledit seigneur cardinal demanda audit Chalais s'il ne sçavait pas bien que Monsieur avait envoyé des courriers pour assurer sa retraite ; à quoi ledit Chalais répondit premièrement que non. Secondement qu'il ne sçavait pas ; en troisième lieu dist ces mots : Quand je l'aurois sçeu, serois-je coupable ? sçaurait esté pour servir".

Richelieu lui répond vertement que s'il n'a pas immédiatement prévenu le roi de ce qui se tramait autour de son frère, il ne pourra plus se dire innocent aux yeux de la justice royale. Chalais avoue alors à demi-mot sa culpabilité sur ce point, admettant finalement n'être coupable que d'avoir trop longtemps gardé par-devers lui ce qu'il savait. Il cherchera ensuite à démontrer que son crime a été circonscrit dans le temps, mais qu'il a tardé à tout révéler pour une raison précise :

"qu'il vous plaise vous souvenir que je n'ai été de la faction que treize jours, laquelle étoit plutôt pour prendre le grand seigneur à la barbe, que pour troubler l'Etat du plus grand Roy du monde [...]"

Deux jours plus tard, le 16 juillet, devant les mêmes visiteurs, il cède quelque terrain en parlant du maréchal d'Ornano, qu'il croit coupable de par ses liens avec le duc de Piémont. Après ces deux entrevues sans résultat sensible et sans doute à cause de la rigueur de la prison, que l'intéressé décrit comme sa "tour pestiférée", Chalais sent le désespoir poindre en lui. Déjà le 14 juillet, alors que Bellegarde et Richelieu venaient de quitter sa cellule, un des gardes dit "avoir entendu ledit sieur de Chalais dire forces impiétez, qu'il ne prie point Dieu, souhaite que son âme soit au milieu des Enfers, et dit f..... du Christianisme et autres semblables propos et blasphèmes contre Dieu". Le personnage qui a relevé ce trait de colère du comte n'est autre que son geôlier, le sieur de Lamont, qui va avoir un rôle considérable tout au long de l'instruction.

Lamont, exempt des gardes écossaises du roi à la tête d'un groupe de six hommes, était chargé de la garde du prisonnier. Il se chargea aussi de recueillir les confidences désespérées du jeune homme. C'est ainsi que la part qu'il prit dans la constitution de l'acte d'accusation fut des plus notables: cet "homme d'esprit et de service", "âgé de 49 ans ou environ", rapporta consciencieusement les "Plaintes, Blasphèmes et désespoir du comte de Chalais". C'est aussi par lui qu'on a connu le contenu des entrevues entre Richelieu et le prisonnier, jointes au dossier par son témoignage. Les 17 et 20 juillet, il rend compte des dialogues des jours précédents entre Chalais, les autres gardiens et lui-même. Le jeune comte parle alors de se suicider, dit qu'"il se casserait la teste en quatre belles pièces", "qu'il était propre à faire comme les Romains, et qu'il était tout disposé à s'empoisonner". L'objectif de Lamont, promu confesseur improvisé, est d'accumuler et de rapporter les nombreux "propos libertins et profanes du sieur de Chalais", ce qui aura pour effet de donner de lui l'image de l'impiété et de l'absence de courage :

"Lamont lui dit qu'il étoit voirement en très mauvais état, et désespérant de la grâce de Dieu, il se rendoit indigne de celle du Roy qu'il invoquoit si souvent, disant à toute heure, ô Dieu ! ô mon Roy ! Sauve ta Créature".

Les 23 et 24 juillet, Chalais semble plus calme, mais Lamont note encore tout ce qu'il dit. Ces conversations, aux digressions nombreuses, apparaissent de plus en plus comme autant d'aveux épars. Il dit avoir su que le Grand Prieur avait donné des mauvais conseils à Monsieur pour la délivrance d'Ornano ; et les moyens qu'il lui suggérerait pour arriver à cette fin. Chalais explique à son geôlier les deux solutions alors envisagées : soit "de faire violence au cardinal", soit "s'en aller de la cour". Il n'a rien dit jusqu'alors parce qu'il a donné sa promesse à Monsieur. Le discours de Chalais fait apparaître le rapprochement familial qui s'était produit ces derniers mois contre Louis XIII autour du mécontentement occasionné par le mariage :

"[...] Le grand prieur étoit animé en cette affaire par une ancienne liaison qui estait entre Monseigneur, Monsieur le comte et lui-mesme, si étroite, que l'intérêt de l'un étoit celui de l'autre".

L'esprit troublé de Chalais, visiblement éprouvé par sa détention, ne sait plus discerner ses dénonciations : Lamont note alors, stupéfait :

"M'a dit des choses qui me déplaisoient fort à ouïr ; que Monseigneur étoit de tous les hommes le plus léger, qu'il étoit de petit esprit et de point de résolution, et qu'il avoit désja perdu si peu qu'il avoit de serviteurs, par sa faiblesse".

Le second interrogatoire officiel se déroule le 28 juillet, devant Marillac et Beauclerc : Chalais est invité à répéter tout ce qu'il a dit devant Lamont et ses gardes. Il n'omet pourtant pas, une fois encore, de renouveler ses offres de services : "S'il plait au roi de le délivrer, au retour à Paris, il sera très-utile pour prouver les crimes du maréchal et ses anciennes cabales". Il a certes failli, mais "parce qu'il étoit un peu malcontent de ce qu'ayant rendu deux ou trois petits services, on en savoit gré à d'autres qu'à lui". Ses impertinences ne suffisoient pas alors à le condamner. On chercha alors à user de sa crédulité, apparemment proverbiale, pour obtenir des preuves sur un autre terrain que celui des dépositions.

Les transcription des tablettes

Le 30 juillet, un laquais de Lamont nommé Denis Tournier reçoit de Martin, serviteur basque de Chalais qui s'était laissé enfermer avec son maître, des tablettes de cuir rouge contenant des feuillets manuscrits en langue basque. Il lui confie alors la mission d'aller les porter à son frère, Johannes de Seinich, un autre domestique de Chalais qui résidait en ville. Le destinataire ultime de ces lettres était la duchesse de Chevreuse. Toutefois, le serviteur de Lamont ne s'exécuta pas : au contraire, il confia les tablettes à son maître, qui les transmit au roi. Un des serviteurs du marquis d'Effiat, surintendant des finances, un certain Etienne de Fosses lui aussi originaire du pays basque, est invité à transcrire immédiatement le courrier secret. La traduction effectuée, les tablettes sont remises à Lamont, puis à Tournier, enfin à Johannes afin qu'il ne se doute de rien et que la correspondance puisse reprendre. On apprend alors que la femme de Chalais, Charlotte de Castille, est à Nantes, enceinte, car son serviteur Johannes se charge alors de l'emmener à Beaupréau pour ses couches et n'en revient que le 4 août. L'échange des tablettes ainsi que l'espionnage royal durent ainsi jusqu'au 10 août. Les consignes données par écrit aux différents intermédiaires, les dépositions de ceux-ci et les transcriptions sont toutes jointes au dossier. Elle n'éclairent qu'un point : l'amour de Chalais envers Chevreuse, " la Dame que monsieur aime ". La duchesse ne répond pas à ces déclarations enflammées car elle sait que les lettres sont systématiquement lues et qu'on cherche ainsi à obtenir des informations compromettantes. Il est possible que l'absence de réponse ait provoqué un changement de comportement de Chalais vis-à-vis de Chevreuse.

Le jeune comte montre à nouveau sa duplicité, car dans une entrevue avec Richelieu il avoue quel empire la duchesse avait eu sur son esprit et qu'elle était responsable de ce que le Grand Prieur pousse Monsieur à quitter la cour. Dans une lettre, qu'il écrit dans les premiers jours d'août au même Richelieu, il passe à une dénonciation en règle :

" [...]pour un scrupule qu'il lui reste pour le sujet d'une Dame avec qui l'on dit que j'ai quelque intelligence pour les affaires de Monsieur ; à quoi je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de considérer que suis très-mari qu'elle ne soit davantage découverte sur ses affaires [...]" .

Les lettres que Chalais adresse au cardinal de Richelieu montrent toute l'étendue de sa crédulité. Le 14 août par exemple, il décrira les moyens qu'avait utilisé Chevreuse pour lui faire prendre à nouveau le chemin de l'aversion :

" C'est pourquoi demeurant dans une obéissance aveugle à faire tout ce que vous ordonnez, je vous dirai que les circonstances que je vous faisais espérer, font que lorsque cette Lucrece Dame me parla touchant le Grand-Prieur, jamais je n'avois manqué à vous servir, et voyant que je tenais sa proposition dangereuse, me voulut engager par un autre biais, à savoir que vous étiez amoureux d'elle, et par conséquent me toucher de jalousie " .

Certains détails comme celui-ci donnent l'image d'un personnage très fragile psychologiquement, manquant totalement de clairvoyance et de lucidité, demandant par exemple à un de ses serviteurs, du fond de sa prison, de quoi satisfaire sa présentation physique : " [...] envoyez-moi de l'alun brûlé et de la paste pour faire tomber le poil des mains pour Monsieur qui le recommande[...] " .

C'est alors qu'est prononcée une prise de corps contre des protagonistes de l'affaire qui jusqu'ici n'avaient pas été inquiétés. Elle concerne les deux proches de Gaston d'Anjou, Bois d'Annemets et Puylaurens, qui ne sont menacés que pour faire pression sur leur maître. Le judiciaire retrouve ici le politique.

La réponse vient encore une fois des murs de la prison de Chalais. Le prisonnier ignore quelle sorte d'aveux peut lui permettre de recouvrer la liberté. Le 10 août encore, devant Lamont son geôlier, il verse dans l'accumulation des dénonciations qui touchent à présent la reine Anne d'Autriche, au travers de la duchesse de Chevreuse :

" [...] la conversation de ladite Dame ne consiste qu'en des actions licencieuses, riottes et coquetteries, et jurer Dieu ; que si la crainte de Dieu n'eust toujours accompagné la Roïne, et si la bonté et l'honnesteté naturelle n'étoit en cette Princesse, que ladite Dame lui eust donné de très mauvaises habitudes ; qu'il croyoit que le Roy la chasseroit honteusement de la Cour [...]" .

Ses aveux, chaque jour plus précis, plus compromettants, intéressent cependant de moins en moins Richelieu. Ne sachant plus à quel saint se vouer, Chalais distille encore quelques-uns des oui-dire qui exaspèrent Louis XIII au plus haut point :

" Monseigneur avoit promis à Mr le Comte de ne l'épouser pas, afin qu'il la peust épouser ; et avoit oui dire que si Dieu appelloit le Roy, Monseigneur pourroit épouser la Roynne ; mais qu'il ne sçait cela que par bruit de Cour ".

Cette insinuation récurrente selon laquelle Anne d'Autriche, veuve, aurait pu se remarier avec Gaston son beau-frère a pu être provoquée, selon Roland Mousnier, par le fait que la reine était en assez mauvais termes avec le roi et plutôt compromise. Mousnier rappelle dans les détails un épisode amoureux entre elle et le duc de Buckingham. On peut comprendre dans ce contexte que le flot des déclarations à l'emporte-pièce de Chalais n'ait pas incité Louis XIII à la clémence. De retour à Paris, lors d'une séance du conseil le 10 septembre 1626, lecture fut faite à la reine, devant la reine mère et les ministres, de ce qui avait été dit d'elle au procès Chalais. C'était pour elle plus qu'une simple admonestation : lorsque le roi l'accusa d'avoir désiré sa mort pour pouvoir épouser son frère, elle lui répliqua " qu'elle aurait trop peu gagné au change pour vouloir se noircir d'un crime pour un si petit intérêt ".

En réalité, la volonté royale de faire de Chalais [manque]

L'ultime information : le véritable crime de Chalais ?

Datée du 19 août dans le recueil des pièces du procès, elle est véritablement annexée à celles-ci et n'a sans doute jamais été présentée à l'accusé. Elle est pourtant capitale car elle contient la formalisation d'une rumeur, précédemment évoquée, d'un assassinat projeté contre la personne de Louis XIII. Elle comprend quatre dépositions émanant d'Henry de Gondy, duc de Retz, de Roger de Bellegarde, de François de la Rochefoucault et de Roger de Grammont, comte de Louvigny. Elle est menée conjointement par Jean de Bourgneuf et Isaac Loisel, premier et second présidents de la cour du parlement de Rennes, et par le garde des Sceaux Marillac. Les trois premières dépositions déclinent des conversations qu'ils ont entretenues, eux et des tiers, avec Louvigny. La quatrième déposition est celle de Louvigny. Ce dernier aurait avancé, peut-être le 13 août, au duc d'Halluin (fils du maréchal de Schomberg), que la rumeur disait Chalais plus coupable encore qu'il n'était, car il avait voulu tuer le roi.

Il est facile de montrer que c'est le seul Louvigny qui est à l'origine de la rumeur : dans la déposition de la Rochefoucault, on trouve des détails " inédits ", que l'intéressé tient de Louvigny en personne, détails qu'il ne répète pas dans sa propre déposition :

" [...] Louvigny avait ajouté qu'il ne pouvoit faire moins que de dire ce qu'il avoit appris du mauvais dessein de Chalais, qui estoit qu'il avoit projeté de faire faire exprès ung couteau court, et le porter dans sa poche ".

Ces dépositions ont-elles servi à condamner Chalais ? Aucun éclaircissement n'a été apporté sur ce point. Le ministre Schomberg s'en plaint à Richelieu dans une lettre datée du 19 août, soit le jour même du dernier interrogatoire et de l'exécution de Chalais:

" Si vous êtes d'avis que le roi parte samedi, il est bien nécessaire si votre santé le permet que vous soyez (avec) luy dès demain pour ses affaires [...] J'oubliais de vous dire que Chalais a été bien particulièrement interrogé sur tous les points contenus au mémoire [...] et sur les discours qu'avait tenu Louvigny dont il a bien professé n'avoir parlé ni entendu parler ".

En effet, à la suite de cette information de dernière minute, Chalais est ramené une seconde fois sur la sellette : sans lui présenter la véritable accusation qui vient d'être prononcée contre lui, ses juges lui demandent " s'il sçait quelque chose qui aict été dict, fait ou projeté contre la personne du Roy ou contre l'Estat ; et s'il a entendu quelques mauvais propos tenuz du Roy. A de rechef répété son serment, et assuré n'avoir

jamais parlé ni entendu parler, ni sçeu qu'il n'y eust aucun dessein contre la personne du Roy, ni qu'on ait tenu aucun mauvais propos [...] ". Deux conclusions s'imposent : d'abord, Chalais n'a pas été interrogé complètement sur les accusations très graves portées par Louvigny contre lui. Il a peut-être même méconnu totalement ces rumeurs, et cela jusqu'au bout. Ensuite, on ne peut conclure au fait que les juges se soient prononcés sur le cas de Chalais en ayant beaucoup de considération pour le dernier témoignage de Louvigny. En revanche, celui-ci, une fois transmis au roi a priori déjà peu enclin à grâcier Chalais, a très certainement joué un rôle dans l'absence de pardon royal. La décision du souverain ne semblait pas très assurée quelques heures avant le verdict final :

" Le XVIII^{me} Mardy [...] va à la Haye voir le cardinal de Richelieu [...] au conseil [...] A dix heures dévestu... Prie Dieu. Se met en cholère, ne peut se rapaiser en soymesme, se plainct à moy qu'il avoit tort et ne lassoit pas de trembler [...] ".

La décision des juges ne souffre pas la moindre discussion car la collusion de Chalais est apparue plus que manifeste pendant tout le cours de l'instruction. Et si la déposition de Louvigny n'est pas entrée en ligne de compte dans le verdict des juges, c'est qu'elle n'était pas nécessaire. Un historiographe de la famille Descartes nous éclaire sur la résolution prise au sein de la commission :

" Par sa première interrogation, l'accusé nie ; par les deuxièmes et troisièmes il confesse en s'excusant, par ses lettres et interrogations il demande pardon et implore sa grâce...Je crois donc qu'on peut dire que la preuve est au procès qu'il y a eu conspiration et faction en l'Etat et que le sieur de Chalais, notre accusé, est coupable d'y avoir participé ".

Arrêts de mort (18-19 août)

Le 19 août, lecture est faite à Chalais de l'arrêt de mort qui a été prononcé contre lui : la sentence décrétée par les juges correspond à la gravité du crime qui concerne Chalais, le plus élevé dans l'échelle des peines d'Ancien Régime, le crime de lèse-majesté. L'arrêt de mort le condamne donc à décapitation suivie de l'écartèlement, l'exposition des pièces du cadavre aux portes de la ville, la déchéance de noblesse pour sa postérité, déclarée " ignoble et roturière ", la confiscation de tous ses biens, marqués du sceau de l'infamie, ses bois " abbatus à hauteur d'homme ".

A genoux, Chalais est ensuite questionné encore par Joachim Descartes et Jean du Halgoet : invité à dénoncer ses complices, il dit n'en avoir eu d'autres que ceux dont il a déjà parlé, car " [...] il a toujours franchement reconnu la vérité ; voire en a dict plus qu'il n'y en avoit, pendant par ce moyen avancer sa grâce ". Il cherche alors à se dédire de ce qu'il a révélé ces derniers jours sur Mme de Chevreuse et Anne d'Autriche :

" Dict que tout ce qu'il a dict par la dernière interrogation concernant les Dames, comme aussi à ce qu'il en avoit dict au sieur de Lamont, n'est point véritable et qu'il inventa cela, se voyant comme désespéré de la grâce du Roy, et croyant contenter et satisfaire ceux qui lui disoient en savoir davantage qu'il n'en avoit reconnu ".

En quelques heures le 19 août, plusieurs actes émanant de la cour de justice d'une part, et de la chancellerie royale d'autre part, se succèdent. A la suite du premier arrêt de mort, la mère de Chalais est très certainement intervenue auprès du roi pour obtenir la vie de son fils. Déjà, dans une lettre datée du 9 août, elle était intervenue dans ce sens. On ne peut savoir si la grâce partielle que le roi prononce est le fait de cette lettre ou d'une ultime démarche de la famille de Chalais. Les lettres de diminution de peines émises par le roi sont l'occasion de remerciements adressés à la chambre de justice criminelle, pour leur servilité. Elles illustrent à merveille la pratique du pouvoir régalien, par leur " grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royales " :

" [...] lesquelles peines ont été par vous ordonnées pour la gravité du crime dont il est question, lequel comme

il tend à la subversion de l'Etat et à la ruine du général et des particuliers du Royaume, ne peut recevoir de peines proportionnés à son atrocité, en quoi vous louons et reconnoissons le soin que vous avés eu de rendre la Justice et dissiper ce qui peut rester des factions dans lesquelles ledit Chalais étoit méslé [...]"

Considérer les " lettres de diminution de peines " comme des lettres de rémission est relativement inexact dans la mesure où seules les lettres émises avant la condamnation peuvent être identifiées ainsi. Dans le cas qui nous concerne, le terme de lettre de commutation de peines serait plus exact car les lettres ont été émises après le prononcé de l'arrêt des juges. Celles-ci sont faites au grand Sceau. Elles limitent la peine à la seule décapitation par l'exécuteur de haute justice. On doit considérer une certaine simultanéité d'action de la part du roi et des juges, ce 19 août 1626. En effet, un second arrêt de mort est prononcé, tenant compte des décisions de grâce partielle données par le roi in extremis. L'Arrêt n'est pas seulement une correction de la peine prononcée, car il comprend aussi les instructions du roi concernant la future mise en terre du corps de Chalais, une fois la sentence accomplie. Les deux préposés retournent alors devant Chalais pour lui lire le second arrêt, ce qui donne lieu à une nouvelle minute jointe au dossier, intitulée Rétractation de Chalais. Le condamné y renouvelle l'aveu des mensonges " en ce qui concerne une Dame ", mensonges qu'il aurait fait dans un but précis : " J'ai dit ce qui étoit convenu pour sauver ma vie ", par " une extrême rage qu'il avait contre elle, par une fausse opinion qu'il avoit eue ".

Le spectacle de l'exécution (19 août)

La dernière pièce du procès est la commission donnée à Joachim Descartes pour " taxer les frais faits pour l'exécution de l'arrêt de condamnation de mort contre ledit de Chalais ". Les comptes de l'exécution par le sieur Descartes, sont connus par une copie de l'original perdu, conservée aux Archives Départementales d'Ille et Vilaine.

On doit considérer que l'exécution se fait dans la plus grande improvisation, malgré la présence du commissaire au greffe criminel, dépendant du présidial Nantais, lors de la construction de l'échafaud. Les sommes sont payées par l'intermédiaire du receveur ordinaire du domaine de la place de Nantes, puis taxées directement aux bénéficiaires par le conseiller Descartes. Les huissiers qui sont chargés d'assister à l'exécution dépendent quant à eux du présidial de Nantes. Cette seule pièce permet de rendre compte des circonstances qui ont présidées à la fin tragique d'Henri de Talleyrand, en venant confirmer çà et là les détails que la propagande monarchique a fait connaître et que nous étudierons pour eux mêmes dans une partie distincte. Pour nombre de chroniqueurs en effet, l'affaire Chalais s'est davantage fait connaître par l'atrocité de l'exécution que par les circonstances exactes du procès. Au point que la seule évocation de celle-ci doit impérativement nous inciter à la plus grande circonspection. J'ai pris le parti de présenter au lecteur la version du Mercure François :

" Il se dit icy, qu'après que Chalais eut entendu la lecture desdits arrêts et lettres, il se leva de genoux et dit, Le roy est-il ici ? On luy dit Non, il n'y est pas. Il redemanda encore : Monsieur n'y est-il point ? On lui dit aussi Non. Alors il dit, il faut donc mourir. [...] "...

L'absence du roi à Nantes pendant la mise à mort est confirmée par Jean Héroard, qui note, le 19 août : " Le XVIII Mercredi. [...] Va à la messe aux pères de l'Oratoire, chez la Rne sa mère. Revient à onze heure et demi. Disné...Va en sa chambre. A une heure, se met sur l'eau dans la Galiote de M. de Thoiras et va à la chasse à Bougon. Revient à sept et demi. Soupé [...] ". Bois d'Annemets confirme que Gaston avait gagné Châteaubriant en fin d'après-midi.

" [...] Ses Amys, ayant Sçeu son Arrest de Mort le jour d'aparavant l'exécution, donnèrent une telle peur aux Exécuteurs de Justice (tans à celui de la cour, qu'à celui de Nantes) qu'il ne se trouva point d'exécuteur pour luy couper la teste : ils espéraient que l'on pourrait en retardant le temps de l'exécution, obtenir son pardon ; mais cela ne luy fit que faire souffrir plus de peine à la mort.[...] "...

Il est fort probable que les amis de Gaston furent ceux qui éloignèrent le bourreau titulaire. Déjà, ils avaient tenté d'obtenir la grâce de Chalais, mais trahis par Le Coigneux, ces tentatives ne pouvaient qu'être vaines : Schomberg, quelques heures avant l'exécution, se montrait tout à fait cynique à ce propos: " Tout va de bien en

mieux...Monsieur Le Coigneux m'a avoué ce matin que nous donnions bon conseil au roi et que, s'il était en nos places, il n'aurait pas davantage égard aux prières de Monsieur que nous, mais qu'il était obligé de dire ce qu'il disait ".

..."[...] Car on délibéra de sortir un criminel des prisons de Nantes auquel on donnerait la vie pour couper la teste à Chalais, ce qui se fit. Un compagnon cordonnier (qui étoit de Touraine) et lequel devoit être pendu trois jours après s'offre de faire le métier de bourreau, qu'il n'avait jamais fait : Aussi, au lieu de couper la teste à Chalais, il luy hacha le col, ainsi que je vous le dirais cy-après. [...]"...

Bien que suspect d'une naturelle orientation partisane, ce récit, le plus complet, peut être confronté terme à terme avec les dépenses de l'exécution. Après lecture faite des circonstances rapportées par la propagande, il nous apparaît que l'absence du bourreau titulaire de la place de Nantes, remplacé par un condamné à mort libéré sur parole, n'est pas un cas isolé. Le procédé est utilisé en cas de force majeure : au Canada Français par exemple, sur 14 bourreaux qui se succèdent de 1648 à 1759, dix sont des criminels. L'achat de l'épée vient corroborer cette hypothèse, car le bourreau titulaire possède habituellement son propre matériel.

..." [...] Le palais de Nantes et la Prison regardent sur la place du Bouffoy de Nantes, lieu où se devoit faire l'exécution ; les deux compagnies du régiment des gardes qui étoient en garde devant le château où étoit logé le Roi, étant relevées par deux autres compagnies qui entrent en garde, au lieu de retrouver leur quartier, allèrent se poster et s'emparer de la place du Bouffoy et de ses advenues. [...]"

L'exécution ne se fit que sur les six heures du soir. De la porte de la prison jusqu'à l'échaffaut étoient deux rangs de soldats, entre lesquels on vit Chalais, assisté du père Minime des Roziers, aller à la mort à pied, constamment, sans faire paraître aucune émotion. Il avoit les mains liées, et tenoit la croix de son chapellet, qu'il baisait parfois. Quand il fut monté sur l'échaffaut, il regarda le peuple sans dire aucun mot.

S'étant luy même osté le pourpoint, le nouveau bourreau lui coupa les cheveux et la moustache, laquelle voyant coupée il sembla en être ésmeu, pour ce qu'il l'aymoit, aussi étoit-elle fort belle ; puis il tira de sa pochette ses petites heures qu'il gardait toujours sur luy et les donna au Père des Roziers. S'étant mis de genoux pour prier Dieu, le bourreau luy présenta le bandeau, auquel il dit, Ne me fait point languir : bandé, attendant le seul coup de la mort (à l'ordinaire) , il en receu trente quatre auparavant que sa teste fut séparée de son corps. Le bourreau nouveau pris une épée de Suisse sans la faire affiler, du premier coup qu'il donna fit tomber Chalais sur l'échaffaut. Tumbé, il luy donna encores quatre petits coups sur le col ; au troisième desquels on entendit Chalais s'écrier et dire Jésus Maria ; Ce fut sa dernière parole. Alors le père des Roziers s'exclama et dit au bourreau, Mettez luy la teste sur le billot de bois : ce qu'il fit et avec une doloire de tonnelier, il luy donna vingt neuf coups auparavant qu'il peust luy couper le col.

**EXECUTION DU MARQUIS DE CHALAIS
DÉCOLLÉ A NANTES POUR PRÉTENDU
CRIME D'ESTAT LE 19^E AOUT.**



Après l'exécution suivant ladite lettre du Roy sur la modération de l'arrest, son corps et sa teste furent mis dans une bière ou cercueil, qui fut jetté dans un carrosse qui étoit exprès auprès de l'échaffaut (on dit que c'étoit le carrosse de sa mère) pour être porté aux cordeliers où il fut enterré ".

Le récit du Mercure François donne à penser que l'exécution fut publique, avec des troupes en armes massées autour de la place. L'utilisation d'une doloire de tonnelier, confirmée par la pièce des dépenses de l'exécution, démontre que celle-ci a été prêtée pendant l'exécution, après que le malheureux Chalais ait reçu ses premiers coups d'épée : la place du Bouffay était donc très certainement ouverte à la foule des nantais. La mémoire sanglante de Chalais a donc eu sans aucun doute un fond de vérité.

Pierre Chotard. Avril 2001

